



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des réglementations
et des élections

**ARRETE/PREF/DCL/BRE/2024/0687
modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2024/0625
portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote
du département de l'Yonne**

Le Préfet de l'Yonne,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2023/0390 du 14 septembre 2023 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Pauline GIRARDOT, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/DCL/BRE/2024/0625 du 14 juin 2024 portant création, suppression ou reconduction des bureaux de vote du département de l'Yonne ;

Considérant l'erreur matérielle sur la commune de Serbonnes ;

Considérant la demande de modification de la commune de Pont-sur-Vanne ;

Considérant la demande d'annulation de la modification de bureau de vote de la commune de l'Isle-sur-Serein ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'annexe de l'arrêté du 14 juin 2024 susvisé est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 26 JUIN 2024

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
secrétaire générale



Pauline GIRARDOT

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

**Annexe à l'ARRETE/PREF/DCL/BRE/2024/0687
modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2024/0625 portant création, suppression
ou reconduction des bureaux de vote
du département de l'Yonne pour l'année 2024**

Commune	N° BV	Bureau de vote habituel	Modification du bureau pour les élections législatives	Tour 1 30/06/2024	Tour 2 07/07/2024
ARMEAU	1	Salle des fêtes – rue de l'église	Mairie – 3 place de la Mairie	X	X
BEON	1	Salle des fêtes communale	Mairie – 3 rue de la Fontaine	X	X
BORDES (LES)	1	Lavoir Communal	Foyer communal situé 2 route de Theil,	X	X
BRANCHES	1	Salle des fêtes – Route de Guerchy	Mairie – 2 route de Guerchy	X	X
BRIENON-SUR-ARMANCON	1	Salle des Fêtes – Place Emile Drominy	Hôtel de ville, salle du conseil municipal, place Emile blondeau	X	X
	2	Salle des Fêtes – Place Emile Drominy	Hôtel de ville, salle du conseil municipal, place Emile blondeau	X	X
CHAILLEY	1	Mairie	Salle des fêtes – 10 rue des Eaux Bues	X	X
CHAMPIGNY	1	Salle des mariages au rez de chaussée de la mairie – 3 rue Charles Huré	Ecole maternelle des Pourprises – rue des Pourprises	X	
CHARBUY	1	Foyer socio-éducatif	Halle aux sports – 2 rue des écoles – parc du Rosaire	X	X
	2	Foyer socio-éducatif	Halle aux sports – 2 rue des écoles – parc du Rosaire	X	X
CHARNY-OREE-DE-PUISAYE	13	Salle des fêtes – rue des Bonnins – Saint-Martin-sur-Ouanne	Salle « d'évolution », Mairie déléguée, rue du Campanile	X	X
CHEMILLY-SUR-YONNE	1	Foyer communal – Place St Georges	Maison des associations – 2 rue Colette		X
DIXMONT	1	Salle des fêtes – 14 rue saint Gervais	Mairie – 7 rue de la Mairie		X
DOLLOT	1	Salle des fêtes – 1 place de la mairie	Ecole - 3, place de la Mairie	X	X
FLOGNY LA CHAPELLE	1	Hall de la nouvelle école - rue des Groseilliers	Salle polyvalente – Place Eugène Beugnon		X
GURGY	1	Foyer communal – 11 rue de l'île Chamond – entrée droite	Hall de l'école élémentaire entrée droite – 2 Grande rue	X	X
	2	Foyer communal - 11 rue de l'île Chamond - entrée gauche	Hall de l'école élémentaire entrée gauche 2 Grande rue	X	X
LINDRY	1	Foyer communal	Atelier communal - rue du Bois Rollin	X	X
LUCY SUR CURE	1	Foyer communal	Mairie – Salle du conseil municipal – Grande rue cidex 28	X	X
MEZILLES	1	Foyer municipal, 15 route de Saint-Fargeau	Ancienne école maternelle - 17 route de Saint-Fargeau	X	
MONTHOLON	3	Mairie – 52 rue du Milieu – Villiers-sur-Tholon	Salle des fêtes – 47 rue du milieu – Villiers sur Tholon	X	
ORMES (LES)	1	Salle communale - chemin de l'Abreuvoir	Mairie-9 Place de la Libération	X	X
PACY-SUR-ARMANCON	1	Salle Communale - 29 grande rue	Mairie - ancienne école - 25 Grande Rue.	X	X

**Annexe à l'ARRETE/PREF/DCL/BRE/2024/0687
modifiant l'arrêté PREF/DCL/BRE/2024/0625 portant création, suppression
ou reconduction des bureaux de vote
du département de l'Yonne pour l'année 2024**

Commune	N° BV	Bureau de vote habituel	Modification du bureau pour les élections législatives	Tour 1 30/06/2024	Tour 2 07/07/2024
POILLY SUR SEREIN	1	Mairie	Foyer communal – rue de Lacey		X
PONT-SUR-VANNE	1	Salle polyvalente - 2 Bis Grande Rue	Mairie		X
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE	1	Centre Culturel - Place Georges Pompidou	Gymnase Municipal - 25 Grande rue	X	X
	2	Centre Culturel - Place Georges Pompidou	Gymnase Municipal - 25 Grande rue	X	X
	3	Centre Culturel - Place Georges Pompidou	Gymnase Municipal - 25 Grande rue	X	X
	4	Centre Culturel - Place Georges Pompidou	Gymnase Municipal - 25 Grande rue	X	X
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	1	Salle polyvalente	Maison de l'enfance, 1 Allée Française Dolto	X	X
	2	Salle polyvalente	Maison de l'enfance, 1 Allée Française Dolto	X	X
SERBONNES	1	Salle des fêtes	Salle du conseil et des mariages	X	X
SOUCY	1	Salle des fêtes - rue Victor Guichard	Ancienne salle de classe - 14 rue de la mairie		X
VERON	2	Foyer communal – 3 rue Germain Bedeau	Mairie – salle du Conseil	X	X
VILLEVALLIER	1	Salle des fêtes – rue Blanchard	Mairie annexe – 26 rue Verteau	X	X
VINCELLES	1	Mairie	Salle multiactivité - Place de l'église	X	
VOISINES	1	Foyer Communal	Salle de la mairie – 26 Grande rue	X	